

29 novembre 2021

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Dans un [communiqué de presse du 26 novembre 2021](#), le ministère de la Santé et le ministère des Affaires étrangères et européennes ont informé des nouvelles mesures sanitaires pour tout déplacement depuis les pays de l'Afrique australe à destination du Grand-Duché de Luxembourg. Toute personne ayant séjourné en Afrique du Sud, au Botswana, en Eswatini, au Lesotho, au Mozambique, en Namibie ou au Zimbabwe dans les 14 jours précédant son arrivée sur le territoire luxembourgeois doit se soumettre dans les plus brefs délais à un test COVID-19 (méthodes PCR, TMA ou LAMP) et à une quarantaine stricte pendant 7 jours avec l'obligation de se soumettre à un deuxième test à partir du 6e jour de quarantaine.
- Le 23 novembre 2021, le ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, a participé à la réunion [des ministres des Affaires européennes de l'UE](#) à Bruxelles. Au sujet de la situation à la frontière avec le Bélarus, le ministre a rappelé la nécessité d'une véritable politique européenne holistique qui englobe tous les piliers de la politique migratoire et se base sur un système de solidarité prévisible.
- Le 25 novembre 2021, des experts de l'OCDE ont présenté les résultats de leur [étude sur « Le fonctionnement du système d'intégration et ses acteurs au Grand-Duché de Luxembourg »](#). Le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région avait lancé cette étude dans le cadre de la [révision de la loi d'intégration du 16 décembre 2008](#) afin de pouvoir repenser et redessiner la politique du vivre ensemble au niveau national. [Dans leur rapport](#), les experts de l'OCDE fournissent plusieurs recommandations, dont la nécessité de réorienter le Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) et le Parcours d'intégration accompagné (PIA) envers les immigrés les plus vulnérables, de faciliter le partage sécurisé des données relatives à l'intégration, ou encore d'améliorer la coordination des politiques d'intégration.
- Le 20 novembre 2021, la [Journée d'orientation du Contrat d'accueil et d'intégration \(CAI\)](#) s'est déroulée sous forme virtuelle pour la 3e fois. Plus de 500 signataires du CAI inscrits à cet événement ont eu l'occasion de se familiariser avec les démarches administratives, les institutions du pays ainsi qu'avec la vie associative au Luxembourg.

Publication EMN:

Nous avons le plaisir de vous annoncer la publication de la traduction française de la note de synthèse de l'EMN Luxembourg intitulée [« Détection des vulnérabilités dans la procédure de protection internationale »](#). Nous avons présenté les premiers résultats de cette note de synthèse lors de notre [conférence nationale 2021](#), qui s'est déroulée le 30 septembre dernier.

Chiffre de la semaine: 23%

Les écarts de pauvreté entre nationaux et étrangers sont importants: en 2020, le taux de risque de pauvreté des étrangers vivant au Luxembourg est deux fois supérieur à celui des nationaux (23% contre 10.6%).

Source: STATEC

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail,
merci de contacter mathis.osburg@uni.lu**

Nous contacter :

Email: emn@uni.lu

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en